Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le
ID : 059-215900135-20251007-DELIB_2025_32-DE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT

LILLE

CANTON

TEMPLEUVE-EN-PEVELE

NOMBRE

de conseillers en exercice **14**

de présents **10**

de votants **14**

Commune d'ANSTAING

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 OCTOBRE 2025

N°32/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept octobre, à 20 h, le Conseil Municipal d'ANSTAING (Nord), s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence d'Etienne DUMOULIN, Maire.

Etaient présents : M. DUMOULIN Etienne, Maire, Mme ROUSSEL Dominique, M. LAGACHE Arnaud, Mme BARBIEUX Stéphanie, Mmes VAN GHELUWE-WACKERS Martine, PAKOSZ Marie-Noëlle, VANBEUGHEN Leninna, Mrs. GAGNEUIL Jean-Robert, PIQUEMAL Fabien, MARECHAL Boris

Excusés ayant donné pouvoir :

- M. VERIN Jean-Philippe à M. Fabien PIQUEMAL
- M. DEPREZ Benjamin à M. Etienne DUMOULIN
- Mme KOL Anick à Mme Marie-Noëlle PAKOSZ
- Mme LOCQUET-ENGRAND Laurence à Mme Leninna VANBEUGHEN

Un scrutin a eu lieu, M. Fabien PIQUEMAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

DÉLIBÉRATION PONCTUELLE PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal,
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'encadrement d'un nombre d'enfants en hausse au sein des services scolaires et périscolaires ;
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 13 octobre 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 32 heures 30.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée jusqu'au 31 août 2026 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 8 octobre 2025. La convocation du Conseil avait été faite le 1er octobre 2025.

Le Maire

Fait et délibéré en séance les An, Jour, et Mois susdits.
Pour copie certifiée conforme.

MAIRIE D'ANSTAING (NORD)

Le Maire,
Etienne DUMOULIN

Le secrétaire de séance,
Fabien PIQUEMAL